



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0613

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Rue Antoine Charrial - Pose d'une canalisation d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur Ariagno

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrôt, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

**Séance publique du 9 mars 2009****Délibération n° 2009-0613**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Rue Antoine Charrial - Pose d'une canalisation d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le programme 2009 des opérations globalisées dans le domaine de l'eau potable s'inscrit dans le cadre des politiques publiques adoptées par le plan de mandat 2009-2014 et de la programmation pluriannuelle des investissements pour chaque politique définie par la délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008.

Ainsi ce programme concourt à la politique publique de la Communauté urbaine pour la gestion du cycle de l'eau au titre de l'axe d'intervention : garantir l'alimentation en eau potable de la population de la Communauté urbaine.

L'opération qui est présentée au Conseil constitue l'une des opérations retenues dans le cadre de la programmation, pour 2009, des interventions sur le réseau d'eau potable.

Cet ensemble d'opérations permettra de dépasser le ratio de 90 % des investissements consacrés à la rénovation du patrimoine de la Communauté urbaine.

L'opération proposée consiste en la pose d'une canalisation d'eau potable de diamètre 500 mm sur 440 mètres de longueur rue Antoine Charrial à Lyon 3° (de la rue Baraban à la rue Sainte Eusèbe).

Cette opération est liée à des problèmes de vétusté du réseau existant.

Le matériau existant est la fonte grise et sera remplacé par une fonte ductile de qualité alimentaire.

Le coût global se décompose en deux parties :

- une partie travaux, estimée à 120 000 € HT,

- une partie regroupant les postes de dépenses connexes, estimées à 145 000 € HT, comprenant les essais préalables à la réception des ouvrages, les récolements, les réfections définitives de chaussée, le coût des branchements ainsi que des raccordements, confiés au fermier au titre des travaux exclusifs prévus par les contrats d'affermage.

Il est proposé au Conseil de valider le projet qui lui est soumis pour la pose d'une canalisation d'eau potable rue Antoine Charrial à Lyon 3° pour un montant de 265 000 € HT, soit 316 940 € TTC en dépenses et de décider l'individualisation en dépense, à partir de l'autorisation de programme globale Gérer le cycle de l'eau sur le long terme (axe d'intervention Garantir l'alimentation en eau potable de la population de la Communauté urbaine), d'une autorisation de programme à hauteur de 265 000 € HT, soit 316 940 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le projet de pose d'une canalisation d'eau potable rue Antoine Charrial à Lyon 3°.

**2° - Décide** de l'individualisation d'une autorisation de programme à partir de l'autorisation de programme globale Gérer le cycle de l'eau sur le long terme (axe d'intervention Garantir l'alimentation en eau potable de la population de la Communauté urbaine), à hauteur de 265 000 € HT, soit 316 940 € TTC en dépenses pour cette opération dont 51 940 € de TVA récupérable. La dépense sera réalisée en 2009.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.**